

PAR COURRIER ET PAR TÉLÉCOPIE : (450) 562-1140

Québec, le 20 janvier 2003

Monsieur Stéphane Bégin  
Conseiller en aménagement du territoire et développement rural  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Direction régionale Outaouais-Laurentides - Secteur Laurentides  
Centre de services agricoles de Lachute  
505, Béthany Ouest, bureau 400  
Lachute (Qc) J8H 4A6

**Objet : Projet de déviation de la route 117 à Labelle**

Monsieur,

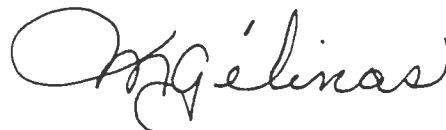
En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Dans le portrait agricole du secteur de la déviation de la route 117 à Labelle déposé par le MAPAQ, il est mentionné que l'une des parcelles affectées par la déviation (lots P.27-A et P.28-B du premier rang) a fait l'objet d'une inclusion par la Commission de protection du territoire agricole (décision 158415 du 1<sup>er</sup> novembre 1989). Pourriez-vous préciser, au moyen d'une carte, les limites de cette inclusion.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 24 janvier prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Monique Gélinas,  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission